

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le sept du mois de Juillet à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Validation du compte rendu municipal du 14/06/2021	2
3. Modification du tableau des emplois de la commune	2
4. Validation des contrats des employés.....	3
5. Informations du Maire	3
6. Questions diverses	4
Mme PASSOT / M. POTIN.....	4
M. RUEZ.....	4

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. GOURMAND Johann
M. MINASSIAN Guy	Mme WICART Laurence
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	Mme CALLY Audrey
M. RUEZ Quentin	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme DESBOS Blandine	M. PISTRE Thierry
M. POTIN Fabien	
Mme ANTON Dorothée	
M. VAN DORT Didier	

Étaient absents et excusés

- Mme JACQUET Aurélie (procuration à Mme CALLY)
- DESBOS Blandine (procuration à M. CHAVET)
- Mme CAILLAT Guylaine
- M. OTTAVIOLI Hervé
- M. CONSTANTIN Laurent

Étaient absent

- Mme VELON Charlotte

Le Maire informe de la démission de M. SUCILLON Franck.

2. Validation du compte rendu municipal du 14/06/2021

M. MANCINI ouvre la séance en demandant si les modifications apportées au compte rendu du 21 Mai 2021 conviennent à tout le monde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 14 Juin 2021.

3. Modification du tableau des emplois de la commune

Beaucoup d'heures complémentaires sont payées aux agents titulaires ou non, il a fallu revoir ces contrats pour les remettre en bonne et due forme et ainsi lisser les contrats annuellement :

- Mme Duverger : passe de 9h à un poste de 11h30
- Mme Ladouce : agent non titulaire devient titulaire et reste sur 25h
- Mme Fernandez : reprise du poste de Mme GEHIN (13h30) sur une durée de 21h30
- Ouverture d'un poste de 20h pour l'été
- Ouverture d'un poste de 10h pour la garderie en cas de l'augmentation de l'effectif.
- Mme Moiroux : passe de 18h à poste de 19h
- Fermeture du poste de 35h de Mme Chavassieux, car le poste de Mme Bessard est de 30h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de modifier ces contrats.

4. Validation des contrats des employés

Reconduction de 3 contrats pour la garderie (Mr Chain , Mme Fernandez, Mme Ladouce). Mme Ladouce a été désignée référente pour assurer le relai entre la mairie et la garderie.

Il y aura 5 contrats pour la cantine. Mme Constantin a été désignée référente pour assurer également le relai entre la mairie et la cantine.

Les référentes sont chargées de la vérification des pointages et de la remise des heures à la Mairie et faire remonter les éventuels dysfonctionnements.

Les employés de la garderie ont émis une liste de choses manquantes pour l'année prochaine (papier crépon, balles et divers jeux mais aussi un mini four). Les employés viendront une journée avant la réouverture des classes pour travailler sur l'organisation et les animations pour les enfants.

Monsieur le Maire remercie les employés communaux, pour leur solidarité, permettant le bon fonctionnement de la gestion de la cantine et de la garderie, surtout en cette fin d'année difficile, et remercie également Mme Laetitia Cornet, employée communale.

5. Informations du Maire

- Un contrat de 2 personnes pour les saisonniers.
- En partenariat avec le théâtre de Bourg en Bresse un concert est prévu dans la salle de fêtes de Saint Paul à une date à déterminer début septembre. L'artiste sera Cyril Mokayesh. Participation financière de la commune de 800€ avec repas à prendre en charge pour le midi et le soir (5 artistes et techniciens). Possibilité de prévoir une buvette pour l'une des associations de St Paul.
- Concernant la salle multifonctions, le problème de désenfumage, de sécurité n'est pas validé tant que la municipalité n'aura pas trouvé et réalisé une solution de désenfumage. Interdiction de l'ouvrir en intégralité car la mairie n'a pas la validation de DEKRA. Il a donc été décidé de finaliser le projet SMF en cloisonnant le bar de la grande salle dans un premier temps. Lorsque tout sera validé, un budget sera voté et une solution sera mise à l'étude pour rouvrir la partie bar.
- Le 13 Août 2021, un concert aura lieu à l'église.
- Un projet de 9 logements dans l'ancienne auberge.
- Mme Degluere de la MSAP (maison de service au public) a repris une permanence pour aider les habitants sur l'administratif les mardis matin en salle du conseil. Elle a eu 176 demandes en 2019 et 118 en 2020.

6. Questions diverses

Mme PASSOT / M. POTIN

Le déménagement de la classe de Mme Dauce (grande section / CP) située à l'étage est en cours dans l'ancienne salle informatique.

Pour l'école maternelle :

- Installation du jeu en cours validé pour Septembre
- Remplacement de la fontaine en fin de vie
- Installation de store dans la classe de Mme Albert

Pour l'école élémentaire :

- Suppression des 52 prises électriques et installation de 6 prises à 1m20 de hauteur
- Isolation de la baie de brassage informatique
- Le tableau noir de l'étage sera descendu et un luminaire sera installé

M. RUEZ

L'audit de l'école élémentaire a avéré qu'elle ne dispose pas d'une base numérique suffisante pour le bon fonctionnement et le bon enseignement numérique pour les enfants. En effet, l'école dispose à ce jour d'un PC fixe de direction et de 4 PC portables datant de 2016 dont avec un clavier hors service.

Pour information les bases du numérique pour un établissement scolaire sont :

- 1 PC direction avec scanner/imprimante et accès au réseau pour l'établissement
- De 10 à 15 PC mobiles pour 4 classes de cycle 2 et 3
- D'un vidéoprojecteur et/ou tableau interactif par classe de cycles 2 et 3

Après s'être informé sur le plan de relance numérique lancé par l'état en 2020, il aurait pu être accordé 70% de subvention jusqu'à 3500€ par classes de cycle 2 et 3 soit 10200€ pour un projet à 14000€. Seulement, les dossiers ne sont pour l'instant plus acceptés car la date butoir était en Mars 2020. Cependant, il reste 29 millions d'euros encore non attribués, et la commune espère que l'état lance une phase 2 l'année prochaine afin de bénéficier de ces subventions comme l'ont fait beaucoup de villages voisins.

Pour finir, un devis a été validé pour acheter un lot de PC portables pour l'école élémentaire mais le budget informatique n'a pas été « ouvert » par l'ancienne municipalité pour l'année 2021. Une nouvelle commission permettra d'ouvrir ce budget afin d'établir un nouveau devis.

La séance est levée à 22h17.